

Avant-propos.

Ce journal est dédié aux médecins suisses. Il doit contribuer à sauvegarder leurs intérêts professionnels qui sont sérieusement menacés.

Nous désirons que tout médecin suisse se rende compte de la situation actuelle du corps médical.

Il faut que chaque médecin reconnaisse la gravité de l'heure présente, tout spécialement ceux qui, soit par manque de contact avec leurs confrères, soit par indifférence, ne se sont pas occupés suffisamment des questions d'ordre professionnel ou qui même s'en sont complètement désintéressés.

Cette indifférence et un optimisme très répandu au sujet de la situation actuelle et future sont les pires ennemis du corps médical suisse. On ne pourra les combattre avec succès qu'en se livrant à une action énergique et infatigable.

En fournissant des éclaircissements sur la situation actuelle nous voulons montrer que, si l'on n'y prend pas garde, le corps médical va au-devant d'un avenir très sombre : la suppression de la liberté professionnelle.

L'asservissement des médecins allemands, situation déplorable dont on doit rechercher l'origine dans la législation impériale, doit nous servir de sérieux exemple et d'avertissement salutaire. L'assujettissement des médecins suisses et la socialisation des soins médicaux sont des innovations dont la réalisation n'exigera ni beaucoup de peine, ni beaucoup de temps à une époque, où les autorités même appuient les tentatives de nivellement général.

Ces idées doivent se répandre si l'on veut éviter une catastrophe. Il est inadmissible que la profession médicale se prête à des essais de socialisation. La valeur des sciences médicales et le respect qu'on leur doit sont en connexion intime avec les questions professionnelles. Si l'on remplace le corps médical libre jusqu'ici par des

fonctionnaires-médecins, si l'on emprisonne les libres sciences médicales dans le cadre d'une législation étroite, appliquée avec la rigidité usuelle, si l'on schématise les soins médicaux, supprime l'individualité, on ouvrira toute grande la porte à la médiocrité, à la superficialité et à la déloyauté.

L'art médical sera supplanté par le mercantilisme médical.

C'est pourquoi nous voulons, pendant qu'il en est temps encore, créer une organisation de médecins persuadés de la nécessité de cette mesure, conscients de leur solidarité et de leur dignité professionnelle qui, sous une direction ferme, énergique et résolue, soit suffisamment forte pour conserver au corps médical son bien le plus précieux, sa liberté professionnelle. L'organisation actuelle, tout à fait insuffisante, qui n'a pas pu empêcher des associations cantonales isolées d'être battues dans la lutte pour leurs intérêts professionnels, doit être développée et complétée. Toute organisation locale, chaque médecin, doivent avoir la certitude que le corps médical tout entier est prêt à appuyer des réclamations et des revendications fondées et à soutenir résolument des confrères dans l'embarras.

Grâce à cette organisation nous éviterons peut-être des conflits aigus et, s'ils deviennent inévitables, elle nous assurera le succès.

Nous prions donc instamment tout médecin suisse de collaborer dans l'intérêt de tous à l'œuvre que nous entreprenons ; ce faisant il accomplira non seulement un droit, mais encore un devoir.

La Rédaction : sig. Trieb.

Dr H. Trieb, avocat, secrétaire professionnel de la Société de médecine du canton de Berne, saluait les lecteurs avec cet éditorial paru dans le premier numéro du Bulletin des médecins suisses en mai 1920.